

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

13 septembre 2022

**Date d'affichage :**

13 septembre 2022

**Nombre de délégués en exercice :** 60

**Délibération n° :** 19092022 /3.2

**Nombre de voix délibératives :**

42 : Délibération n°1 et n°2.1

44 : Délibérations n° 2.1 à n° 6.7

**Membres titulaires présents : 35**

Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Xavier ICHARD, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER (pouvoir de Franck MONNERET), Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 2**

Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET).

**Membres suppléants présents : 2**

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7**

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIE), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Franck MONNERET (pouvoir de Daniel MAYNADIER).

**Membres titulaires excusés : 16**

Jean-Paul ALRAN, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

### Objet : Décision modificative n°2 Budget IRVE

Le président expose que cette décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire de l'année 2022 concerne :

- La section d'investissement en déséquilibre suite à la l'absence de la ligne 001 (solde d'exécution reportée) en recettes.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'inscrire les recettes ci-après**

Recettes d'investissements

- Compte R 001 Solde d'exécution positif reporté 161 718.29 €

La section d'investissement s'équilibre en dépense comme en recette à 1 589 773.30 €

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

**SLOW**

ID : 081-258100072-20220919-19092022\_3\_2-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 19 septembre 2022

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

